

PASSEPORT AMBULATOIRE



MES RENDEZ-VOUS

CONSULTATIONS AVANT L'INTERVENTION

OUNGOLIATIONO AVAITT LIITTERVEITTION			
CONSULTATION AVEC L'ANESTHÉSISTE : Leà à			
AVEC DES SPÉCIALISTES : (selon prescription)	Le à H		
AU LABORATOIRE:	Le H		
L'INTERVENTION			
PROGRAMMATION DE LA CHIRURGI	E: LeH		
CONSULTATIONS APRÈS L'INTERVENTION			
AVEC LE CHIRURGIEN :	Le H		
AVEC DES SPÉCIALISTES : (selon prescription)	Le à H		
POUR LE JOUR DE MON ADMISSION:			
ADMINISTRATIF O Pièce d'identité Carte vitale	MÉDICAL Consentement éclairé du patient pour la chirurgie et l'anesthésie		

ADMINISTRATIF	MÉDICAL		
○ Pièce d'identité	Oconsentement éclairé du patient pour la		
○ Carte vitale	chirurgie et l'anesthésie		
○ Carte mutuelle	Autorisation d'opérer pour les patients		
Fiche d'admission signée	mineurs signée par les deux parents		
 Fiche personne de confiance signée 	Ordonnance(s) de médicaments habituels		
○ Livret de famille pour les	O Vos examens : radios, bilans biologiques		
mineurs	Matériel médical s'il est prescrit : bas de		
○ Moyen de paiement (pour	contention, ceinture abdominale,		
dépassements d'honoraires éventuels)	cannes		

SOMMAIRE

1	Le parcours en Ambulatoire	2
2	L'hygiène avant un acte opératoire	7
3	La satisfaction du patient	9

Le service de chirurgie ambulatoire est ouvert de 7h à 19h. Vous pouvez le joindre au 04.67.81.68.75

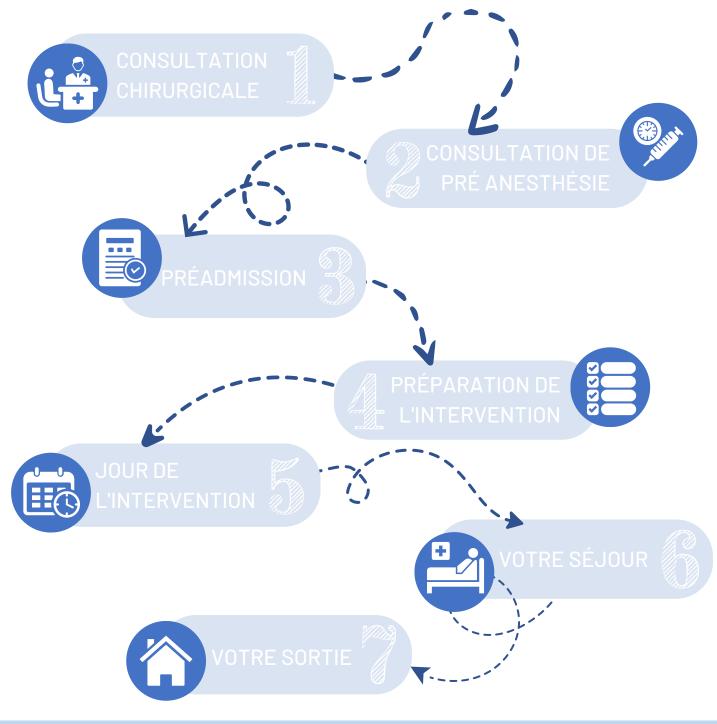




La Clinique Saint Louis vous remercie de votre confiance et mettra tout en œuvre pour vous garantir un séjour de qualité. Afin de vous guider tout au long de votre prise en charge, ce livret d'accueil vous permettra de prendre connaissance des informations essentielles dès la programmation de votre admission.

1

MON PARCOURS EN 7 ÉTAPES







LA CONSULTATION AVEC LE CHIRURGIEN

ÉTAPE 2



LA CONSULTATION AVEC L'ANESTHÉSISTE

Cette consultation est **obligatoire** et doit être effectuée au **maximum 48h avant** l'opération. Vous devez vous présenter avec les documents suivants :

- Ouestionnaire de pré-anesthésie renseigné
- Carte Vitale / attestation CMU
- O Carte mutuelle
- Ordonnances de traitements en cours
- O Derniers examens médicaux (bilans d'imagerie médicale et bilans biologiques si nécessaire)
- O Pour les enfants : carnet de santé

Il pourra éventuellement vous demander de prendre rendez-vous avec des spécialistes (cardiologie, pneumologue ...).

Pour contacter un cabinet d'anesthésie (déterminé par le secrétariat de praticien) Tel : 04.67.81.68.92

ÉTAPE 3



LA PRÉADMISSION

Après votre consultation avec le chirurgien et l'anesthésiste, vous pouvez réaliser votre préadmission, en vous rendant à l'accueil de la clinique (au rez-de-chaussée). La préadmission physique est nécessaire.

- Ocarte d'identité (ou Passeport)
- O Carte Vitale à jour (ou attestation d'ouverture des droits)
- O Carte mutuelle / attestation CMU
- O Formulaire de la personne de confiance complété
- O Directives anticipées signées





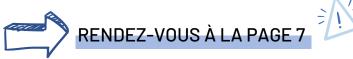
LA PRÉPARATION DE VOTRE INTERVENTION

JE M'ORGANISE

- Je récupère le matériel médical à la pharmacie, ainsi que mes traitements post-opératoires, si prescrits
- J'envoie les **devis** à la **mutuelle** pour ma prise en charge (si dépassements d'honoraires)
- O Je contacte une infirmière libérale en vue des soins si prescrits
- Je respecte l'arrêt de certains traitements personnels selon la prescription de l'anesthésiste
- O Je respecte le **régime alimentaire** pré opératoire selon les recommandations
- J'anticipe mon retour à domicile en prévoyant un accompagnant ou une demande de VSL
- O Je ne dois pas passer la première nuit seul à mon domicile

LA VEILLE DE MON OPÉRATION

- Je retire mes bijoux et mon vernis à ongles, aucun produit cosmétique présent
- Je prends une douche avec un savon doux ou antiseptique, selon les recommandations de l'anesthésiste et / du chirurgien (la veille et le matin) selon les recommandations de l'anesthésiste et/ou chirurgien



O Je respecte le jeûne selon les recommandations de l'anesthésiste

La veille de l'opération, une infirmière vous appellera afin de s'assurer de votre éligibilité à l'opération et vous faire un rappel sur les consignes. Elle vous informera de l'horaire de votre admission dans le service.

ÉTAPE 5 L'ADMISSION

Je me présente au **secrétariat ambulatoire** pour procéder à mon admission et finaliser les dernières formalités administratives.



Le **paiement** du dépassement d'honoraires éventuel se fait à l'entrée par chèque, espèces, carte bancaire



PRÉSENTEZ-VOUS AVEC L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

ÉTAPE 6 L'INTERVENTION ET MON SÉJOUR

Dès l'accueil, la vérification de votre identité est primordiale pour garantir votre sécurité : un bracelet d'identification vous est remis.

Merci de signaler à l'équipe soignante toute modification de votre état de santé depuis votre consultation d'anesthésie (fièvre, toux, problème de peau ou d'allergies...). Un questionnaire « top départ au bloc » permettra à l'infirmier(e) de vérifier votre éligibilité à l'opération.





Avant d'entrer dans le bloc opératoire, il vous sera demandé de retirer vos éventuelles prothèses auditives et dentaires. Un brancardier vous accompagnera au bloc opératoire à pied, en fauteuil ou en brancard selon votre état de santé.

Dans le cadre d'une intervention sur un patient mineur, un des 2 parents sera autorisé à accompagner l'enfant jusqu'au sas du bloc, mais ne sera pas autorisé à entrer. Après l'intervention, il ne sera pas autorisé à entrer en SSPI (salle de réveil).

ÉTAPE 7 VOTRE SORTIE

A votre sortie du bloc opératoire, vous êtes surveillé(e) un certain temps dans votre service. Votre retour à domicile s'effectue avec l'autorisation de votre chirurgien et du médecin anesthésiste. En fonction de votre état, le chirurgien et/ou le médecin anesthésiste peuvent décider de vous garder en hospitalisation complète.

Les documents suivants vous seront remis :

○ Lettre de liaison	Compte rendu opératoire
O Arrêt de travail (si prescription)	○ Consignes post-opératoires
Ordonnance(s) de sortie	O Vos dates de rendez-vous (si besoin)
O Prescription de transport (si besoin)	Bulletin de sortie

Je n'ai pas besoin de repasser par l'accueil pour ma sortie

Pour votre sécurité, il vous est formellement interdit de quitter l'établissement seul(e). Un accompagnant majeur et valide doit venir vous récupérer à votre sortie.

De votre sortie jusqu'au lendemain, vous devez respecter des consignes suivantes :

- Ne pas conduire de véhicule ;
- Ne pas utiliser d'appareil potentiellement dangereux ;
- Ne pas prendre de décision importante, votre vigilance peut être altérée ;
- Ne pas consommer d'alcool au cours des 24 heures qui suivent votre intervention ;
- Ne prendre que les médicaments prescrits par votre praticien et / ou l'anesthésiste.

Une infirmière de la clinique **m'appellera ou m'enverra un SMS pour prendre des nouvelles** le lendemain de mon intervention, ou le lundi si l'intervention a lieu le vendredi.

J'appelle mon chirurgien ou la clinique si :

- Je ne me sens pas bien
- J'ai des nausées ou vomissements
- J'ai des douleurs malgré les médicaments
- Je présente des saignements anormaux
- J'ai de la température
- J'ai des malaises ou des vertiges
- J'ai des douleurs abdominales
- J'ai d'autres signes qui se présentent



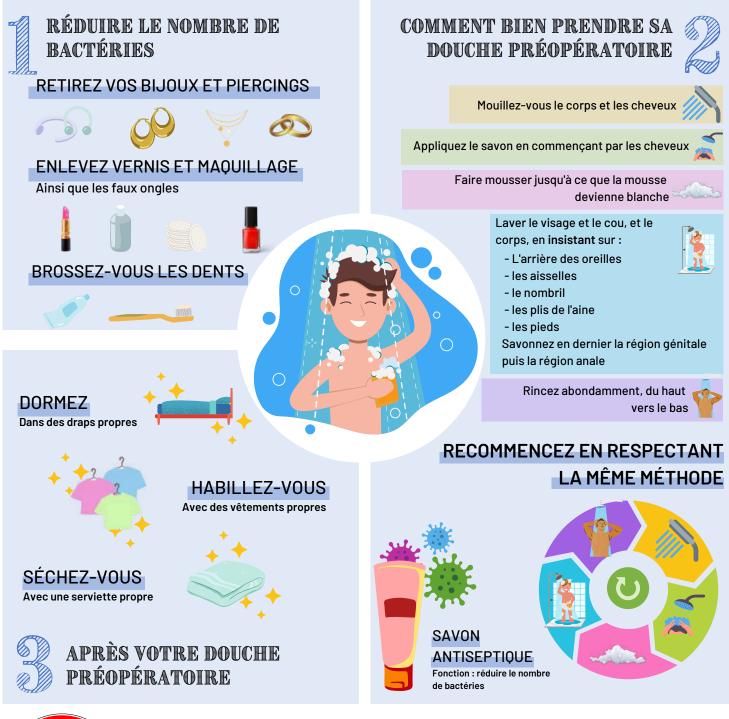


2

L'HYGIÈNE AVANT UN ACTE OPÉRATOIRE

QUAND?

La veille de votre intervention, ainsi que 2 heures avant celle-ci. La douche préopératoire est réalisée avec le savon antiseptique prescrit par votre chirurgien.





ATTENTION !

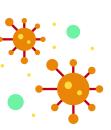
Ne vous rasez **jamais** vous-même : un professionnel utilisera une tondeuse à votre arrivée.

POURQUOI TOUTES CES PRÉCAUTIONS ?



Les consignes d'hygiène ont pour but de prévenir les ISO (Infections du Site Opératoire)

Une ISO est une infection qui survient à l'endroit où le patient à été opéré, et est considérée comme telle si elle apparaît dans les 30 jours suivants l'intervention.





Les **origines** des ISO sont majoritairement **endogènes**, c'est à dire que la contamination se fait à partir de la **propre flore du patient** (peau, organes, etc ...).

Certaines maladies ou comportements augmentent le risque d'ISO







Tabac



Diabète



Maladies auto-immunes

Pour prévenir les ISO:



Respecter les consignes pré opératoire Douche, traitements, jeûne ...



Surveillance de la zone opératoire

Surveillance de cicatrice, signalement de tout problème rencontré

SURVEILLANCE DE LA CICATRICE



Qui surveille?

- Les professionels de santé
- Le patient



Comment?

- Lors de la réfection du pansement
- Respect du protocole émis par le chirurgien



Quels signes?

- Rougeur, chaleur
- Gonflements
- Douleur
- Fièvre ou grosse fatigue



Qui alerter?

- L'infirmière
- Le médecin





VOUS ÊTES ACTEUR DE VOTRE SANTÉ!

LA SATISFACTION DU PATIENT

APPEL POST-OPÉRATOIRE

Le lendemain de votre opération, ou après le weekend, l'infirmière du service vous appellera.

Des rappels sur les consignes post-opératoires spécifiques à la chirurgie vous seront données. De plus, l'infirmier(e) s'informera de votre satisfaction notamment sur votre retour à domicile ou sur la prise en charge de votre douleur.

VOTRE AVIS COMPTE POUR NOUS



Lors de votre admission, votre adresse électronique a été collectée avec votre accord. 2 semaines après votre sortie de la Clinique, vous recevez un e-mail de la Haute Autorité de Santé dans lequel se trouve un lien vers le questionnaire d'expérience et de satisfaction sécurisé, nommé e-Satis. Les résultats sont ensuite publiés sur le site de Scope Santé.



Vous pouvez également répondre à nos questionnaires de satisfaction donnés dans le service avant votre sortie, nous faisons des retours aux professionnels de votre satisfaction et des pistes d'amélioration.



Enfin, vous pouvez également nous donner votre avis sur Google.





LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT



PARCOURS ADMINISTRATIF



Dans le cadre de la prise en charge d'un patient mineur, certains documents complémentaires vous seront demandés. Veillez donc à vous munir, pour votre préadmission et chacune de vos consultations médicales :

- Du carnet de santé
- Du livret de famille
- De la pièce d'identité des 2 parents / titulaires de l'autorité parentale
- De l'autorisation d'opérer signée par les 2 parents / titulaires de l'autorité parentale

La présentation de ces documents est obligatoire. En l'absence de l'un de ces documents, l'intervention du patient mineur pourra être annulée.

CONSENTEMENT DU MINEUR



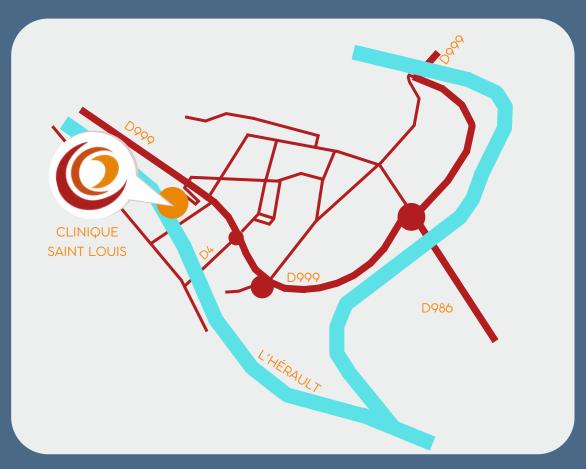
Le mineur doit être informé des actes et examens nécessaires à son état de santé, en fonction de son âge et de ses facultés de compréhension.

Son consentement doit être systématiquement recherché s'il est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. Cette exigence implique seulement que le consentement du mineur soit recherché mais pas qu'il soit obtenu, la décision du ou des titulaires de l'autorité parentale prévalant in fine.

Une fois que l'information exhaustive a été délivrée aux titulaires de l'autorité parentale et aux mineurs, ceux-ci pourront formuler un consentement libre et éclairé. Seul ce consentement peut autoriser (hors les situations d'urgence médicale) les soins, le traitement ou l'intervention chirurgicale. Il peut être retiré à tout moment. En principe, toutes les décisions relatives à la santé de l'enfant doivent être prises par les titulaires de l'autorité parentale.

Conformément aux recommandations ambulatoires, pour les patients mineurs de – de 10 ans, un 2éme accompagnant adulte doit rester à l'arrière du véhicule avec l'enfant, pour le trajet du retour à domicile.

CLINIQUE SAINT LOUIS Groupe Cap Santé











Donnez-nous votre avis!



Clinique Saint-Louis Place Joseph Boudouresques 34190 Ganges





PRÉPAREZ SEREINEMENT VOTRE SÉJOUR

Nous vous accompagnons tout au long de votre parcours



CLINIQUE SAINT LOUIS

Médecine, Chirurgie, Urgences



PRÉPAREZ SEREINEMENT VOTRE SÉJOUR

Nous vous accompagnons tout au long de votre parcours



CLINIQUE SAINT LOUIS

Médecine, Chirurgie, Urgences

VOTRE SÉJOUR À LA CLINIQUE SAINT LOUIS

		O Ambulator	re	
Mon médecir	/ chirurgien			
Date d'entrée	/ /	À*	h	

JE PRENDS MES RENDEZ-VOUS

CONSUL	LTATIONS	ΔVΔΝΤΙ	'INTFRV	FNTION
COLICE	_	~~~!!! 6	_	

CONSULTATIONS APRÈS L'INTERVENTION

JE PRÉPARE MON ADMISSION

Ensemble des documents à présenter impérativement lors de l'admission

ADMINISTRATIF

- O Carte d'identité (ou Passeport)
- Carte Vitale à jour (à défaut :

 Attestation d'ouverture des droits)

 Si accident du travail : original du volet n°1 de la déclaration d'accident
- Carte de Mutuelle (ou attestation CMU)
- Moyen de paiement
- O Formulaire de personne de confiance (complété et signé)
- Livret de famille (pour les mineurs)

MÉDICAL

- Consentement éclairé signé (pour le chirurgien et l'anesthésiste)
- Autorisation d'opérer signée par les deux parents (pour les mineurs)
- Ordonnance(s) de médicaments habituels
- O Vos examens: radios, bilans biologiques ...
- Matériel médical s'il est prescrit : bas de contention, ceinture abdominale, cannes ...
- Test PCR (si demandé, selon l'évolution de la situation épidémique liée au Covid-19)

^{*}L'heure exacte de votre intervention vous sera communiquée la veille de votre entrée

SIMPLIFIEZ VOS FORMALITÉS D'ADMISSION

Prenez le temps de bien remplir les documents de ce dossier avant de vous présenter à la consultations pré-anesthésique, ainsi qu'à votre préadmission administrative.





CLINIQUE SAINT LOUIS

Médecine, Chirurgie, Urgences